



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CGTIP A L'ENAP LE 18 NOVEMBRE 2020

Nous avons sollicité une nouvelle fois la Direction de l'ENAP pour une rencontre au vu de la situation sanitaire particulière mais nous n'avons pas eu de réponse.

Nous tenons à remercier la Directrice de la formation et la Cheffe de l'Unité de formation des CPIP qui nous ont reçues ce jour.

Nous avons pu évoquer les interrogations légitimes des personnels IP en formation et plus particulièrement de la promotion des CPIP 24 qui attend de connaître l'issue de son retour sur site.

La nouvelle est tombée quelques minutes avant notre entretien. Les arbitrages sont remontés jusqu'au Garde des Sceaux via la DAP et la Direction de l'ENAP : la proposition du Directeur de maintenir le cycle 7 de la promotion de CPIP 24 en PRÉSENTIEL sur les 4 semaines a été validée.

A ce stade, aucune discussion ni négociation n'a été possible. Nous avons, malgré tout, demandé à connaître les critères d'arbitrage pour le maintien de la 24ème. En effet, étaient initialement prévus sur site la 25ème promotion de CPIP, la 14ème des DPIP, la 50ème des DSP et la 25ème des LP.

A l'exception des LP (deux semaines sur site au lieu de cinq), toutes les autres promotions verront leur prochain cycle organisé en distanciel.

MAIS ALORS POURQUOI LE REGROUPEMENT DE LA CPIP 24 A-T-IL ÉTÉ MAINTENU ?

Voici les explications qui nous ont été données ce jour :

Afin de concilier la commande de la centrale, qui implique d'éviter la concentration de personnes sur site tout en assurant la formation, l'ENAP a fait le choix de « privilégier » la CPIP 24 qui compte 243 stagiaires.

Selon l'ENAP, le contenu pédagogique du cycle nécessiterait du présentiel pour permettre l'échange de pratiques entre stagiaires et les TD en sous-groupes.

Ces enseignements seraient impossibles à distance car trop denses et beaucoup d'entre eux ont déjà été reportés. La 24ème a déjà fait les frais du premier confinement et pour la filière, l'annulation de ces séances est inenvisageable.

L'ENAP estime que la 25ème, qui est en début de formation et à qui il reste 20 mois devant elle, pourra rattraper son retard d'ici la titularisation. L'école considère que la 24ème est dans un « stade de développement de compétences » impliquant des échanges et des mises en pratique sur site.

Nous avons proposé des aménagements du cycle permettant de limiter le temps de présence sur site, notamment en concentrant les séances pratiques sur un temps réduit. Il nous a été opposé l'impossibilité de replanifier le calendrier des intervenants extérieurs.

De même, nous avons proposé de scinder la 24ème en deux ou d'envisager des regroupements en DI mais nous avons eu une fin de non recevoir.

Pour les cours en amphi, l'école précise que les stagiaires pourront être en présentiel ou dans leur chambre avec leur ordinateur personnel connecté via le wifi de l'ENAP. La filière nous assure que les connexions informatiques seraient opérationnelles. Elle n'exclut pas la diffusion en duplex pour autant... Pour les travaux en sous-groupe, les salles à « grande capacité » seront privilégiées.

Pour rappel, la filière nous a confirmé que la présence inférieure à 50 % sur les lieux de stages avaient des répercussions sur la notation finale. Le temps d'absence durant les cycles de formation ne rentrent pas en ligne de compte.

Vous l'aurez compris, l'ENAP s'entête et estime même que les stagiaires seront mieux protégés d'un point de vue sanitaire sur site que sur les lieux de stage !

L'ENAP maintient sa position et considère que les risques sanitaires seront suffisamment réduits car le nombre de présents sur le site a été limité et que ce dispositif permettra d'appliquer les bonnes mesures de distanciation en chambre (puisque individuelle) et au moment de la restauration (« 2 tours de repas à 150 par tour »).

**2 cas positifs sur site en septembre, 11 en octobre, 18 au 8 novembre.....
Ces chiffres officiels de l'ENAP semblent les conforter dans l'idée que les contaminations ne se font pas à l'ENAP puisque le protocole sanitaire et les gestes barrière sont respectés.....**

Malgré l'impossibilité d'annuler ou de reporter la venue de la 24ème, nous avons fait le choix de relayer les inquiétudes qui sont les nôtres et les vôtres.

→ Les tests PCR n'ont pas de caractère obligatoire, bien que l'ENAP « invite » fortement à les réaliser.

→ Si je suis positif à la COVID 19 avant l'arrivée à l'ENAP, je reste chez moi et je transmets mon arrêt maladie à la filière.

→ Si je suis positif en cours de cycle, j'ai le choix entre le confinement en chambre à l'ENAP, dans le quartier dédié, ou le confinement chez moi. Je ne suis en rien obligé de rester à l'ENAP.

→ J'ai le droit de rentrer chez moi le week-end et de me déplacer dans le respect des règles sanitaires.

Nous avons volontairement mis l'accent sur les conséquences psychologiques d'un confinement de 4 semaines sur le site de l'ENAP. Les retours que nous avons eu de la part de certains stagiaires nous ont alertés à juste titre.

La gestion psychologique d'un confinement, l'éloignement de ses proches, l'isolement dans une petite chambre individuelle, la peur de la contamination, les incertitudes concernant l'issue de la formation... Autant d'angoisses légitimes auxquelles l'ENAP répond par l'existence d'un protocole et la disponibilité d'un psychologue contractuel.

Il nous a été répété que les « faibles » contaminations sont liées au manque de discipline des agents sur site. Si les personnels ont été positifs à la COVID 19, c'est qu'ils n'ont pas respecté les gestes barrière !

La CGT Insertion Probation tient à porter tout son soutien à l'ensemble des personnels de l'ENAP et plus particulièrement à la promotion de CPIP 24, contrainte de revenir sur site dès le 23 novembre 2020.

La CGT Insertion Probation reste disponible pour tout échange ou question restée sans réponse. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté rencontrée.

Nous resterons quotidiennement disponibles pour vous par mail et téléphone. Nous continuerons à être présents tous les mercredis sur le site de l'ENAP.

**Pensez à vous et à vos proches !
Votre santé physique et morale doit rester la priorité.
Restons mobilisés et combattifs !**

Les référentes CGT IP à l'ENAP
06 26 41 33 31
cgtip.enap@gmail.com